



PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 AVRIL 2026

Conseillers en exercice : 15

Date de convocation : 17 avril 2026

Conseillers présents : 15

Date d'affichage : 17 avril 2026

Conseillers votants : 15

Étaient présents : Stéphane Taillasson, Éric Vinet, Anthony Legallais, Aurélie Gandossi, Christine Panier, Jérôme Cantalejo, Guillaume Bariteau, Vanessa Ghys, Justine Taillasson, Marie Gonin-Gallopain, M. Viguier, Sandrine Beltramé, Nicole Rambaud, M. Gernais, J. Jean.

Étai(ent) absent(s) :

Était excusée avec pouvoir :

A été nommée Secrétaire de séance : Mme Christine Panier

L'an deux mil vingt-six et le vingt-trois du mois d'avril à 20 heures 30, le conseil municipal de la commune de LE DOUHET, dûment convoqué, s'est réuni à la salle Paul Cartier, actuellement transformée en Mairie provisoire, au nombre prescrit par la loi.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut donc valablement délibérer.

Ordre du jour :

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du jeudi 20 mars 2026

• **Délibérations**

1. Vote du budget primitif 2026
2. Attribution subventions aux associations 2026
3. Réhabilitation et mise aux normes de la mairie : Avenant n° 2 du lot n° 4 « Etanchéité » de l'entreprise SAS D.M.E
4. Election des membres du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)
5. Dissolutions du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)
6. Désignation représentants (titulaire et suppléant) pour siéger à la Commission de Suivi de Site (C.S.S) Butagaz SAS
7. Commission Communale des Impôts Directs.

• **Divers**

- ✓ Commissions communales
- ✓ Commission Saintes Grandes Rives, l'Agglo
- ✓ Divers

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du jeudi 12 mars 2026

Le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 20 mars 2026 est soumis à l'approbation des membres de l'assemblée.

Après discussion, le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 20 mars 2026 est approuvé et signé par M. Stéphane Taillasson, Maire, et M. Guillaume Bariteau, secrétaire de ladite séance.

N° 2026-025 : Vote du budget primitif 2026

Monsieur Stéphane Taillasson, détaille, les uns après les autres, tous les articles comptables et présente les nouvelles propositions du budget primitif de l'exercice 2026.

Investissement :	<i>Dépenses :</i>	571 392.00 €
	<i>Recettes :</i>	571 392.00 €
Fonctionnement :	<i>Dépenses :</i>	591 947.70 €
	<i>Recettes :</i>	591 947.70 €

Après avoir pris connaissance des détails des propositions budgétaires et en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité de ses membres :

- Adopte le budget primitif 2026 tel que présenté,
- Comme le permet la M57, autorise le maire à effectuer des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la section de fonctionnement (hors dépenses du personnel) et de la section d'investissement,
- Fixe l'autorisation de virement de crédit à 7.5 % des dépenses réelles de chacune des sections.

N° 2026-026 : Attribution subventions aux associations 2026

Monsieur le Maire rappelle que lors de la présentation du budget, chaque année, une subvention de fonctionnement est attribuée à diverses associations et propose les suivantes pour l'exercice 2026.

65748 – Subventions de fonctionnement aux associations et autres : 3 140.00 €

• Générations Mouvement Club Aînés de St Vaize :	250.00 €
• A.C.C.A (chasse) :	100.00 €
• A.D.M.S :	1 110.00 €
• Comité départemental de randonnées pédestres :	60.00 €
• Société d'archéologie et d'histoire :	60.00 €
• Collèges et lycées pour voyages scolaires :	500.00 €
• Groupement de développement forestier :	100.00 €
• Les enfants de l'aqueduc :	110.00 €
• Amicale des pompiers de St-Hilaire-de-Villefranche :	250.00 €
• Palet Ecozilien :	100.00 €
• Divers (en cas de complément de subvention) :	500.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité de ses membres les propositions d'attribution des subventions telles présentées ci-dessus.

N° 2026-027 : Réhabilitation et mise aux normes de la mairie : Avenant n° 2 au marché public du Lot n° 4 « Etanchéité » de l'entreprise SAS D.M.E

- Vu** le Code de la Commande Publique,
- Vu** les marchés conclus avec les entreprises adjudicataires des lots considérés en application de la délibération du conseil municipal n° 2025-023 du 10 juillet 2025 relative à l'attribution des lots pour l'opération de réhabilitation et de mise aux normes de la mairie.
- Vu** l'avenant n° 01 pris par délibération n° 2026-017 en date du 12 mars 2026,
- Considérant que** les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2026 de la commune,
- Après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres, le conseil municipal décide :
- De conclure l'avenant de diminution ci-après détaillé avec l'entreprise suivante dans le cadre des travaux relatifs à l'opération de réhabilitation et de mise aux normes de la mairie :
 - Lot n° 04 « Etanchéité », attribué à l'entreprise SAS D.M.E sise 2 Impasse de Puylebin – ZA les Fougerouses 16430 BALZAC.
 - Marché initial du lot n° 04 « Etanchéité » avec l'avenant n° 01 : 4 398.00 € HT.
 - Avenant n° 02 détaille une moins-value de 380.00 € HT par rapport au montant initial du marché
 - Nouveau montant du lot n° 04 « Etanchéité », à prendre en compte pour le marché d'appel d'offres : 4 018.00 € HT
 - D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 02 du lot n° 04 « Etanchéité », ainsi que tous documents se rapportant à son exécution.

N° 2026-028 : Election des membres du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Le Maire informe les membres du conseil que conformément à l'article R.123-7 du code de l'action sociale et des familles, il y a lieu de procéder au renouvellement des membres du conseil d'administration du CCAS, par l'élection de 4 à 8 membres élus par et parmi le conseil municipal et la nomination de 4 à 8 personnes extérieures au conseil. Etant précisé que le Maire est Président de droit de ce CCAS.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres, le conseil municipal :

- Fixe à **4 le nombre de membres élus parmi le conseil**, à savoir : Sandrine Beltramé, Vanessa Ghys, Eric Vinet et Nicole Rambaud.
- Fixe à **4 le nombre de personnes extérieures**, à savoir : Mathieu Gonin, Cyrille Ghys, Cosette Hidié et Pauline Durand.

N° 2026-029 : Dissolution du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Vu la délibération du conseil municipal n° 2026-024 en date du 20 mars 2026

Le Maire expose aux membres du conseil municipal qu'en application de l'article L.123-4 du code de l'action et des familles, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est obligatoire dans toute commune de 1 500 habitants et plus.

Le Maire indique qu'il est désormais facultatif dans toute commune de moins de 1 500 habitants. Dans ces communes, il peut être dissous par délibération du conseil municipal. Cette possibilité est issue de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe.

Monsieur le Maire rappelle qu'une délibération du Conseil Municipal n° 2026-024 en date du 20 mars 2026 a été prise dans ce sens, et que la dissolution du CCAS prendrait effet à compter du 30 avril

2026. Pour une question de simplicité administrative, il est judicieux de reporter la date de dissolution.

Lorsque le CCAS a été dissous, une commune peut exercer directement les attributions mentionnées au code de l'action sociale et des familles auparavant dévolues au CCAS.

Vu l'article L.123-4 du code de l'action sociale et des familles,

Vu que la commune compte moins de 1 500 habitants et remplit ainsi les conditions du code de l'action sociale et des familles.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- Dissout le CCAS après le vote du CFU et au plus tard au 31 mars 2027,
- Dit que la commune exercera directement cette compétence,
- Transfère le budget du CCAS dans celui de la commune à compter du budget primitif 2027.

N° 2026-030 : Désignation représentants (titulaire et suppléant) pour siéger à la Commission de Suivi de Site (C.S.S) Butagaz SAS
--

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée que la Préfecture de Charente-Maritime a demandé à la collectivité de désigner deux représentants (1 titulaire et 1 suppléant) appelés à siéger à la commission de suivi de site de Butagaz SAS.

Il convient suite aux élections municipales, de désigner de nouveaux représentants.

Monsieur le Maire propose :

- 1 titulaire : Stéphane Taillason, Maire de la commune
- 1 suppléant : Anthony Legallais, conseiller municipal

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité de ses membres, la désignation de ces nouveaux représentants pour la C.S.S.

N° 2026-031 : Commission Communale des Impôts Directes (C.C.I.D)

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil qu'à la suite du renouvellement général des Conseillers municipaux, il y a lieu de procéder à la constitution d'une nouvelle commission communale des impôts directs.

Ce renouvellement devant être effectué à partir d'une liste de présentation comportant 24 contribuables proposée par le conseil municipal.

A cette fin, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres dresse une liste de contribuables qui sera proposée à la Direction des services fiscaux de la Charente-Maritime, telle qu'elle figure en annexe à la présente délibération.

Divers

 Commissions communales :

- Conseil d'école : Marie Gonin-Gallopin et Aurélie Gandossi
- Commission des chemins (voirie) : Jérôme Cantalejo, Eric Vinet, Anthony Legallais, Vanessa Ghys, Nicole Rambaud et Sandrine Beltramé
- Commission communication : Christine Panier et Mickaël Viguier
- Commission des bâtiments : Mathieu Gernais, Guillaume Bariteau, Vanessa Ghys, Jérôme Cantalejo et Sandrine Beltramé

- Commission cimetièrre : Christine Panier, Vanessa Ghÿs, Nicole Rambaud, Jérémy Jean, Sandrine Beltramé, Aurélie Gandossi et Justine Taillasson
- Commission service à la personne : Christine Panier et Sandrine Beltramé
- Représentants médiathèque : Mathieu Gernais, Aurélie Gandossi et Vanessa Ghÿs

✚ **Commissions de la Communauté d'Agglomération de Saintes :**

- CAUE : Eric Vinet
- Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères (CYCLAD) : Marie Gonin-Gallopain et Vanessa Ghÿs
- Eau 17 : Mathieu Gernais
- Comité syndical du syndicat mixte du pays de saintonge romane : Nicole Rambaud et Christine Panier
- Pompes funèbres intercommunale de Saintes : Nicole Rambaud et Christine Panier
- SAS Energie solaire : Mathieu Gernais
- SDEER : Jérôme Cantalejo et Guillaume Bariteau
- Soluris : Mickaël Viguiet et Marie Gonin-Gallopain
- SYMBA : Stéphane Taillasson, Anthony Legallais et Mathieu Gernais
- Syndicat départemental de la voirie : Jérôme Cantalejo et Eric Vinet

✚ **Récapitulatif des travaux de réhabilitation et de mise aux normes de la mairie** : Suite à la visite des élus du chantier, monsieur le Maire fait un récapitulatif financier des travaux.

✚ **8 mai** : Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'une cérémonie commémorative a lieu le 8 mai à 11 heures 30 au monument aux morts.

✚ Monsieur le Maire informe les élus qu'un prêt mutualisé de matériel pourrait être envisagé avec d'autres communes, comme Bussac s/Chte par exemple. Une convention entre les communes pourrait être envisagée.

✚ **A.D.M.S** : Afin de fêter les 40 ans de l'association de musique « A.D.M.S », une audition piano et chant aura lieu dans l'église de Le Douhet le 12 mai prochain à 18 heures.

✚ Suite à la demande de nombreux habitants de la commune, une photo des élus est à prévoir.

✚ Feu d'artifice prévu le 13 juillet

Le Maire,
Stéphane TAILLASSON



La séance est levée à 23 heures 45.
Le secrétaire de séance,
Madame Christine Panier